

# **Rapport sur la participation du public**

**Établi à l'intention de**  
**la**  
**Commission de coopération environnementale**

Rédigé par

Ressources Futures International  
1, rue Nicholas, bureau 406  
Ottawa, CANADA  
K1N 7B7

Novembre 1995

## TABLE DES MATIÈRES

<b>LA PARTICIPATION DU PUBLIC ET LA COMMISSION DE COOPÉRATION ENVIRONNEMENTALE</b>	<b>3</b>
<b>LA PARTICIPATION DU PUBLIC À LA DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE DES MINISTRES DE LA CCE, TENUE À OAXACA (MEXIQUE) EN 1995</b>	<b>5</b>
<b>Introduction</b>	<b>5</b>
<b>Observations</b>	<b>5</b>
<b>Conclusions</b>	<b>8</b>
<b>LA SESSION DU COMITÉ CONSULTATIF PUBLIC MIXTE (CCPM) DE FÉVRIER 1996</b>	<b>9</b>
<b>LA PARTICIPATION DU PUBLIC À LA TROISIÈME SESSION ORDINAIRE DES MINISTRES DE LA CCE, EN AVRIL 1996.</b>	<b>11</b>
<b>Introduction</b>	<b>11</b>
<b>Recommandations</b>	<b>11</b>
<b>Conclusions</b>	<b>15</b>

## **La participation du public et la Commission de coopération environnementale**

La Commission a besoin d'un plan stratégique qui trace les grandes lignes de son rôle et du processus à mettre en place en vue de faire participer le public à l'établissement des priorités, à la délimitation de la portée des questions à étudier et à la mise en oeuvre des initiatives trinationales des Parties dans le domaine de l'environnement.

Il existe présentement plusieurs mécanismes officiels pour influencer l'orientation et les priorités de la Commission, y compris ceux auxquels participent les Ministres, le Comité permanent général, les représentants suppléants, le Comité consultatif public mixte, les groupes de travail et le Secrétariat, ainsi que l'examen des communications factuelles en vertu de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement. L'influence informelle de ces mécanismes s'exerce par l'entremise des participants aux projets entrepris par le Secrétariat, et elle fait appel aux secteurs public et privé ainsi qu'aux organisations non gouvernementales.

Chacune de ces influences est affectée par les priorités que perçoit le public ou par la participation directe de ce dernier. Il est par conséquent nécessaire de dresser un plan d'ensemble explicite qui identifie les divers publics intéressés et tient compte de leur apport d'un bout à l'autre du processus décisionnel.

La Commission doit clairement indiquer quelles sont ses attentes quant à la participation du public, et le public, en ce qui le concerne, a besoin de savoir si cela vaut la peine de participer au processus décisionnel de la Commission.

Pour atteindre cet objectif, il convient d'envisager la démarche suivante :

1. Déterminer quel rôle le public devrait jouer (la valeur qu'il représente) à chaque stade du processus décisionnel (plus grande conscientisation, établissement de priorités, délimitation de la portée des questions à étudier, formulation d'avis, soutien accru, création de réseaux, mise en oeuvre de projets).
2. Relever les possibilités de participation du public parmi celles qui existe déjà.
3. Rationaliser le processus de participation du public (en réduisant les chevauchements et en comblant les lacunes).
4. S'engager à accroître et à tenir à jour en permanence une base de données répertoriant les participants qui représentent le public.
5. Élaborer un programme à long terme pour informer le public et l'inciter à participer et à intervenir, dans la perspective d'obtenir des effets rassembleurs efficaces et cumulatifs.
6. Trouver et mettre en place un éventail d'outils de participation du public, électroniquement et en personne, et perfectionner les connaissances du personnel en les appliquant.
7. Faire connaître au public la gamme d'options dont il dispose pour participer aux travaux de la Commission.

8. Établir un processus pour déterminer comment, et dans le cadre de quelles questions spécifiques, le public participera de façon ponctuelle à chaque « activité » ainsi que de façon constante.
9. Créer un processus permettant de communiquer au public la portée de ses interventions sur les décisions de la Commission.
10. Former une équipe de planification trinationale, avec la participation d'experts du public, (ou confier cette responsabilité à une équipe existante) pour qu'elle guide ce processus.

La Commission a besoin des connaissances spécialisées et du soutien du public pour remplir son mandat. Le public, pour sa part, a besoin de disposer d'un éventail de possibilités efficaces et opportunes pour influencer les travaux de la Commission. Et les deux parties doivent être explicites quant aux avantages et aux enjeux que sous-tend une relation aussi dynamique et ouverte.

## **La participation du public à la deuxième session ordinaire des Ministres de la CCE, tenue à Oaxaca (Mexique) en 1995**

### ***Introduction***

Le but de faire participer le public à la session 1995 des Ministres était de lui faire connaître les activités et les orientations de la Commission, et d'avoir son avis à ce sujet. La partie publique de la session a été guidée par trois recommandations. En premier lieu, il fallait inclure tous les représentants du public qui désiraient s'adresser aux Ministres; la durée totale impartie aux exposés devant être divisée également entre tous les présentateurs. En deuxième lieu, les Ministres devaient avoir la possibilité de répondre à ces présentateurs d'exposés après les avoir écoutés. Et, en troisième lieu, ces personnes devaient avoir l'occasion d'échanger leur point de vue avec d'autres personnes présentes dans le but d'établir des réseaux à long terme et de regrouper leurs exposés autour de thèmes communs. Cette dernière recommandation était destinée à faire appliquer les deux premières, en permettant aux représentants du public d'exprimer leur point de vue sans nécessairement qu'il soit personnel, pour réduire ainsi la durée des exposés et accroître le temps imparti au dialogue entre les Ministres et les auteurs d'exposés, ainsi qu'entre les Ministres et l'ensemble des participants.

Les principaux impératifs qui poussaient à agir selon ces recommandations et à atteindre l'objectif de faire participer le public comprenaient : une base de données répertoriant tous les « publics »; un relevé à jour des questions prioritaires à propos desquelles la Commission souhaitait un apport de la part du public; la recherche, la rédaction et la diffusion en temps opportun de documents pertinents pour préparer adéquatement le public; l'occasion, pour le public, de réagir en exprimant ses propres préoccupations et l'inscription de ces dernières à l'ordre du jour; ainsi que le temps à accorder au public, dans le cadre de l'ordre du jour, pour qu'il puisse se renseigner, établir des réseaux, conclure des alliances avec des personnes ayant les mêmes préoccupations et regrouper les exposés individuels en des exposés conjoints.

Bien que l'on n'ait pu respecter pleinement que quelques-uns de ces impératifs, la réaction d'ensemble des participants à la session d'Oaxaca a été positive et, en réponse une invitation à formuler, par téléphone et par télécopieur, des recommandations en vue d'améliorer la partie publique de l'ordre du jour de la session qui se tiendra à Hamilton, en 1996, les personnes interrogées ont confirmé qu'elles n'avaient aucunement perdu leur temps en assistant à cette session (voir la section intitulée « La participation du public à la troisième session annuelle des Ministres, en avril 1996 »).

Voici maintenant un aperçu du programme relatif à la participation du public à la session d'Oaxaca, le 13 octobre 1995, et à sa mise en application.

### ***Observations***

1. Une base de données répertoriant approximativement 1 800 représentants du public et d'organisations a servi de source pour lancer invitations à la session d'Oaxaca.
2. Ces invitations ont été envoyées le 5 septembre à la grande majorité des participants potentiels, et ce travail s'est poursuivi jusque dans la semaine où se tenait la session. L'invitation initiale comprenait quatre thèmes de discussion et mentionnait qu'il ne serait peut-être pas possible de présenter toutes les communications aux Ministres. À la suite de discussions subséquentes, les communications suivantes n'ont plus été axées sur les possibilités de coopération régionale dans le domaine de l'environnement mais sur le cadre du programme de travail 1996.
3. Des formulaires à télécopier ont été expédiés aux invités, qui les ont retournés pour confirmer leur présence en indiquant le nom des personnes qui présenteraient un exposé et des observateurs. Les présentateurs ont été conviés à mentionner le titre de leur exposé et, ultérieurement, à fournir une copie imprimée de leurs documents avant la tenue de la session. Peu d'entre eux se sont conformés à l'exigence de soumettre leur communication par écrit. Finalement, les installations de photocopie (surchargées) ont éliminé l'option de fournir des copies de ces documents à la session.
4. Un consultant a été engagé deux semaines avant la session pour élaborer un ordre du jour et s'occuper de la partie publique. Durant la première semaine, l'objectif a consisté à convenir d'un ordre du jour, à rassembler de la documentation pertinente en vue de la session, à entrer en contact avec les participants ayant confirmé leur présence afin de leur communiquer le projet d'ordre du jour, à se pencher sur toutes les préoccupations soulevées par le public et à les inscrire à l'ordre du jour, et à distribuer les documents de la session. Une liste provisoire des sujets des exposés a été dressée; plusieurs participants semblaient pouvoir être en mesure d'agir de concert et de présenter leurs exposés sous un thème commun. Si certains des participants ont indiqué qu'ils devaient présenter leur exposé individuellement, au nom de leur organisation, la majorité d'entre eux étaient tout de même ouverts à une perspective de collaboration.
5. Près de 20 participants du Mexique se sont inscrits durant la semaine précédant la session. La plupart d'entre eux étaient des présentateurs d'exposé qui venaient à peine de recevoir confirmation d'un soutien financier. Il a été décidé que l'équipe chargée de la mise en oeuvre, qui venait tout juste de s'établir à Oaxaca, leur ferait parvenir la documentation au cours de la dernière semaine ou la leur remettrait sur place.
6. Environ 50 participants se sont inscrits en tant que présentateurs d'exposé, mais un peu moins de 40 d'entre eux en ont présenté [certains ne pouvaient être présents (en raison d'engagements tout aussi prioritaires ou à cause des exigences financières), alors que d'autres présentateurs ont décidé de regrouper leurs temps de parole et que quelques-uns les ont cédés à d'autres].
7. Le Secrétariat a demandé aux organismes sélectionnés [le Réseau canadien de l'environnement (RCE), l'*Environmental Protection Agency* des États-Unis et le *SEMARNAP* du Mexique] d'allouer des fonds limités aux présentateurs choisis au sein de

la communauté des organisations non gouvernementales (ONG). Le RCE n'a pu accorder de soutien en raison du peu de temps dont il disposait. Finalement, les fonds destinés aux ONG canadiennes et américaines ont été alloués aux présentateurs qui avaient déjà confirmé leur participation. Le montant par personne variait approximativement de 1 600 \$ pour les Canadiens et les Américains à 400 \$ pour les présentateurs du Mexique. Les participants qui avaient déposé une demande de financement en personne auprès du Secrétariat ont été orientés vers les groupes appropriés.

8. Une ébauche d'ordre du jour élaborée avec l'aide du directeur exécutif, d'autres membres du Secrétariat et du président du CCPM, comprenait quatre volets :
  - Une séance préliminaire au cours de laquelle les Ministres faisaient part des orientations générales et des priorités de leur pays et de la CCE.
  - La possibilité, pour les participants, d'engager des discussions axées sur des questions se rapportant aux thèmes généraux du cadre du programme de travail 1996 (discussions durant lesquelles les présentateurs ont été encouragés à regrouper leurs exposés en vue de les présenter aux Ministres).
  - La durée des exposés aux Ministres.
  - La durée de la participation à un échange ouvert avec les Ministres et de l'écoute de leurs remarques sommaires.
9. Le consultant a soumis l'ébauche d'ordre du jour à l'approbation du CCPM durant sa réunion préalable à la session, le 12 octobre. Des modifications y ont été apportées pour que les Ministres aient la possibilité d'exposer leurs résolutions au public - « annonces ». Trois membres du Comité ont accepté d'animer les groupes dont les discussions étaient axées sur le cadre du programme de travail. Le consultant a proposé un guide à l'intention des animateurs, a annoté les ordres du jour pour qu'ils reflètent la discussion entre les membres du CCPM et les a fait traduire dans le but de les distribuer.
10. L'ouverture de la session (un processus formel et officiel, qui donnait aussi au Conseil la possibilité de donner le ton et d'informer le public) a commencé en retard et a duré plus longtemps que prévu; le temps accordé aux participants pour recueillir de l'information et prendre part à un échange de vues a été réduit par la suite. Les contraintes logistiques ont empêché la tenue d'un dialogue entre le public et les Ministres au cours de la séance préliminaire.
11. Les participants ont eu droit à une vue d'ensemble du programme de travail, et ont été invités à choisir deux secteurs du programme, pour en discuter pendant deux heures, et à rejoindre ensuite une des trois tables de discussion dans la salle des séances plénières.
12. Le fait que tous les groupes discutaient simultanément dans la même salle a quelque peu empêché les participants d'entendre ce qui se disait à leur table. Les animateurs ont rapporté les mêmes difficultés.
13. En dépit de discussions préliminaires, il y a eu malgré tout certains malentendus quant à la manière dont les présentateurs d'exposés pouvaient collaborer entre eux. Il a donc fallu confirmer par la suite l'enregistrement des exposés individuels et collectifs sur les thèmes du programme de travail.

14. Le consultant a dressé une liste des présentateurs (ou des groupes) en indiquant le temps qui leur était imparti à l'égard de chaque thème du programme de travail. Certains d'entre eux ont écourté leur exposé pour avoir la possibilité d'échanger leur point de vue avec les Ministres.
15. Au fur et à mesure que les participants faisaient leurs exposés, il est devenu évident que tous les sujets dont ils traitaient ne cadraient pas tout à fait avec les thèmes du programme qu'ils avaient personnellement choisis. Certains présentateurs ne se sentaient visiblement pas à l'aise, à cause du cadre de cette tribune et des trois minutes et demie imposées à chaque personne; d'autres avaient l'air d'être plus à l'aise, peut-être parce qu'ils étaient plus habitués à ce genre de tribune.
16. À quelques occasions, les Ministres ont décidé d'échanger leurs vues avec les présentateurs d'exposés. Ils ont réservé toutefois la majorité de leurs commentaires pour la fin de la séance.
17. Dans leurs remarques de clôture, les Ministres ont déclaré que le public serait appelé à participer plus activement aux décisions de la Commission.

### **Conclusions**

Dans son mot de la fin, le président du CCPM s'est engagé envers le public à ce que chaque personne soit invitée à exprimer son opinion sur la manière d'améliorer la partie publique de la session annuelle des Ministres. Leurs recommandations, comme celles des membres du CCPM et du Secrétariat et du consultant, constituent les bases du rapport sur la participation du public à la troisième session annuelle ordinaire des Ministres, qui se tiendra à Hamilton, au Canada, en avril 1996, et elles font suite aux observations formulées ci-dessus.

## **La session du Comité consultatif public mixte (CCPM) de février 1996**

Le CCPM a besoin de disposer de son propre plan stratégique pour susciter l'intérêt du public à long terme, et ce plan doit être intégré au plan d'ensemble de la CCE concernant la participation du public (voir la section intitulée « La participation du public et la Commission de coopération environnementale »). Étant donné l'importance de plus en plus grande que le public prend par rapport au processus décisionnel de la Commission, ce plan constitue un besoin prioritaire. Et la réunion que le CCPM tiendra en février 1996 offrira l'occasion de jeter les bases d'un processus qui intégrera de façon plus manifeste la contribution du public au travail de la CEC.

Le rôle du CCPM au sein de la CCE étant en évolution, il doit en être de même de sa relation avec le public. À Oaxaca, les ministres ont accru les tâches du CCPM. Pour pouvoir jouer un rôle proactif dans le cadre des questions à étudier et vis-à-vis du public, le Comité doit examiner son mandat (par rapport aux autres comités consultatifs) et adopter des lignes directrices de fonctionnement explicites dans le but : d'informer et de préparer adéquatement le public; d'engager le public à prendre part au dialogue; de solliciter ses commentaires sur des questions particulières et générales, en les intégrant, avec à propos, aux processus décisionnels de la Commission auxquels ils conviennent; et de s'assurer que le public est tenu au courant de l'influence qu'il exerce sur les décisions de la CCE.

Pour que le CCPM soit en mesure de procéder à ces changements, il doit tenir compte des priorités et des projets de la CCE en établissant son plan de travail à long terme, de manière à présenter des questions clés au public lorsque la contribution de ce dernier s'avère particulièrement pertinente. Cela exige, alternativement, d'établir une communication permanente avec la Commission pour anticiper les possibilités qui peuvent se présenter. Le CCPM a aussi besoin de savoir clairement, de la part de la Commission, pour quelle raison le public est mis à contribution, afin de pouvoir choisir les mécanismes les plus appropriés pour susciter l'appui de la population. Si le public a besoin d'une documentation substantielle pour formuler un avis éclairé, le CCPM peut aider à déterminer en quoi consiste cette information et, par l'entremise de la Commission, à s'assurer que les parties intéressées reçoivent ce dont elles ont besoin.

Le CCPM doit, en outre, disposer d'un éventail d'outils souples pour intéresser le public, autant au cours des séances (préparation, tenue et suivi) qu'entre ces séances. Le Comité doit être à même de réagir rapidement, autant à l'égard de questions nouvelles que de perspectives à long terme. En travaillant de façon concertée, d'une part avec la Commission et d'autre part avec le public, le CCPM devrait être en mesure d'élaborer l'ordre du jour de ses séances officielles de manière à ce qu'il reflète avec précision leurs priorités et leurs préoccupations respectives.

Le CCPM devrait commencer à planifier immédiatement sa session de février. D'ici le 31 décembre 1995, les Parties se seront entendues sur le cadre du programme de travail et sur le budget de 1996. Elles pourraient aussi avoir convenu de l'ordre du jour provisoire de la session d'avril 1996. En se servant de ces éléments pour élaborer une ébauche d'ordre du jour, le CCPM pourrait soumettre cette dernière à l'attention du public en vue de recueillir ses commentaires. Une version révisée de cet ordre du jour pourrait être l'objet et le thème de la session de février.

La session du CCPM de février 1996, qu'il a été prévu de tenir quelques mois seulement après la session 1995 du Conseil, et juste avant celle de Hamilton, donnera au Comité la possibilité de mettre à l'essai plusieurs des recommandations formulées ci-dessus. Sa session pourrait servir à donner suite à celle d'Oaxaca (en informant le public de l'incidence qu'il a sur les décisions de la CCE), à influencer la session d'avril (en y incluant les priorités du public et de la CCE), ainsi qu'à y soulever de nouveaux sujets de préoccupation (en formulant un avis stratégique).

Étant donné qu'il constitue un organe privilégié pour amener l'influence du public à s'exercer sur les orientations et les activités de la CCE, le CCPM doit s'engager à améliorer en permanence les pratiques qui engagent le public, à favoriser des communications transparentes entre le public et la Commission, et à appliquer des méthodes à la fois souples et stratégiques concernant les questions qui agissent sur le travail de la CCE.

## **La participation du public à la troisième session ordinaire des Ministres de la CCE, en avril 1996.**

### ***Introduction***

À la suite de la deuxième session ordinaire des Ministres de la CCE qui s'est tenue à Oaxaca, au Mexique, les participants ont été conviés, par téléphone et/ou par télécopieur, à exprimer leurs impressions sur la partie publique de la session et à formuler des recommandations en vue de la prochaine session qui se tiendra à Hamilton, au Canada, en avril 1996. Presque tous les participants se sont dit satisfaits d'avoir eu la possibilité d'échanger leur point de vue avec les autres participants, les délégués des trois pays et le Conseil. Leurs recommandations, comme celles des membres du CCPM et du Secrétariat et du consultant, constituent les bases du présent rapport. Lorsque les solutions des répondants divergeaient sur une même question, on a enregistré l'éventail des points de vue exprimés.

Il importe de noter que les recommandations qui suivent doivent être placées dans le contexte d'un plan d'ensemble visant à faire participer le public au processus décisionnel de la Commission, et non comme des stratégies discrétionnaires en vue des sessions ordinaires des Ministres (voir la section intitulée « La participation du public et la Commission de coopération environnementale »). Les dates entre parenthèses sont des suggestions d'échéances.

### ***Recommandations***

1. **Arrêter une ou des dates, au mois d'avril 1996, pour la tenue de la session ordinaire, et trouver et réserver immédiatement un emplacement à cette fin.** Les demandes en vue de cette session trinationale sont nombreuses, et l'équipe chargée de la logistique aura besoin de tout le temps qu'il reste jusqu'à cette session 1996 pour la planifier. Répartir la session sur une période minimale de deux jours et envisager une soirée préliminaire, la veille de la session. Choisir un emplacement qui est à la fois pratique et, si possible, à proximité de régions importantes sur le plan environnemental. Prévoir une visite de ces régions.
2. **Confirmer l'objectif de la session ordinaire et élaborer un ordre du jour qui vient à l'appui de cet objectif (31 décembre).** À l'occasion d'une discussion avec les Ministres, déterminer l'objectif général qui guide la tenue de ces sessions annuelles, afin que l'ordre du jour puisse tenir concrètement compte du temps requis pour atteindre ces objectifs. Être précis au sujet des demandes sur lesquelles le Conseil devra prendre des décisions durant la session, et garder suffisamment de temps en réserve. Si, d'autre part, l'objectif consiste à annoncer des décisions que les Ministres ont déjà prises, leur réserver du temps à cette fin avant la tenue de la session.

3. **Confirmer le rôle que le public jouera durant la session et élaborer un ordre du jour qui tienne compte de ce rôle (31 décembre).** Déterminer l'objet et la valeur de la contribution du public à cette session. Si le public est censé influencer les décisions que les Ministres doivent prendre, l'ordre du jour devra alors comprendre un processus différent et prévoir soit une réaction du public aux décisions qui ont déjà été prises soit un encouragement à discuter de stratégie sur des questions d'actualité.
4. **Déterminer le thème de la session et qui exactement contribuera à le mettre au point (décembre 1995 à février 1996).** De nombreux groupes et comités peuvent contribuer à déterminer quel sera le thème de la session. S'assurer qu'ils sachent en quoi consiste la contribution des autres et quelle portée a eu leur apport sur l'évolution des décisions et sur leur contenu final. Les points de vue des participants ont été ventilés en fonction de l'étendue de l'ordre du jour de la session. Certains désiraient une liste sélective des sujets; d'autres, un ordre du jour étendu et ouvert; alors que d'autres voulaient que l'on combine ces deux formules. Nonobstant la méthode retenue, tous réclamaient un processus plus rigoureux et plus transparent en matière de prise et de communication de décisions. Les recommandations se rapportant particulièrement à l'ordre du jour étaient liées : aux annonces ou aux résolutions imminentes; au Fonds nord-américain pour l'environnement; à la salubrité de l'environnement; au dépistage de questions à étudier entre les sessions; ainsi qu'à une approche à trois volets comprenant : une évaluation du rendement antérieur, une réaction par rapport aux initiatives en cours et une point de vue stratégique sur des questions à étudier ultérieurement. Déterminer également si les représentants du public auront la possibilité de contribuer à l'élaboration de l'ordre du jour, à quelle étape ils pourraient intervenir, qui les engageraient, dans le cadre de quels processus ils seraient engagés et qui leur ferait part de la portée de leur participation.
5. **Préparer un budget relatif à la planification, à la préparation, à la tenue et au suivi de la session (31 décembre).** La plupart des ONG ont besoin d'un soutien financier pour assister à la session. Établir le budget de soutien nécessaire à leur participation « en personne ». Déterminer un processus en vue d'allouer des fonds. Si les organismes de chaque pays se sont engagés à sélectionner des participants admissibles (voir le paragraphe 7 de la section intitulée « La Participation du public à la deuxième session ordinaire des Ministres »), leur demander de fixer conjointement des critères de sélection des candidats et d'élaborer une procédure commune visant à informer le public en temps opportun.
6. **Rassembler une documentation pertinente (décembre 1995 à mars 1996).** Commencer à rassembler dès maintenant tous les documents qui pourraient vraisemblablement servir dans le cadre de la session d'avril. Consulter les chargés de projets du Secrétariat afin de cerner les questions qui pourraient y être examinées et identifier les documents connexes. Distribuer des ébauches de documents si l'apport du public peut contribuer à mettre au point le produit final.
7. **Identifier et informer les représentants du public (janvier 1996).** Pour s'assurer que la Commission informe les bonnes personnes au bon moment, il faut dresser une liste

exhaustive des représentants du public membres de la CCE. Accroître, vérifier l'exactitude et tenir à jour la base de données courante. Faire appel aux membres actuels pour en recruter de nouveaux. Enregistrer le nom de tous les membres des groupes de travail qui contribuent aux projets de la CCE et celui de tous les participants aux séances publiques tenues dans le cadre des projets relatifs à la mise en oeuvre. Envisager d'apporter un soutien aux réseaux locaux tels que le *Red de Información Ejidal (RIE)* au Mexique, de manière à étendre les communications. Maximiser la capacité du Centre d'information public et de documentation de la CCE. Transmettre le plus possible les ordres du jour et la documentation par des moyens électroniques pour minimiser les coûts.

8. **Confirmer la participation (mars 1996).** Confirmer la participation individuelle, au moment où chaque personne s'inscrit, et la participation globale, lorsque la documentation finale est prête à être distribuée. Identifier les représentants du public en tant qu'observateurs, présentateurs d'exposé individuel ou membres d'un groupe présentant un exposé conjoint. Avec suffisamment de délai et d'encouragement, certains participants auront le temps de préparer des exposés conjoints avant la tenue de la session. Adapter le nombre d'inscriptions à la capacité d'accueil du lieu de la session, mais fixer un délai limite de trois semaines avant la tenue de la session pour obtenir le statut de présentateur d'exposé. Prendre les présences au cours de la session et annexer la liste des participants au rapport final.
9. **Instaurer un processus de sélection des présentateurs d'exposé (décembre 1995 à janvier 1996).** Parallèlement à la planification de l'ordre du jour de la session, élaborer un processus d'identification des questions sur lesquelles il serait souhaitable que portent les exposés publics officiels. Fixer des critères et établir un processus de sélection des présentateurs d'exposé, et les communiquer au public. Envisager de tenir une courte période de formation dans le cadre de la session pour montrer comment faire un exposé efficace en moins de cinq minutes.
10. **Modifier l'ordre du jour pour y inscrire les participants ayant confirmé leur présence ainsi que les questions d'actualité (février à mars 1996).** Il faudra apporter des modifications à tout processus décisionnel itératif. Plus le public participera, plus il faudra remanier l'ordre du jour et la documentation d'accompagnement. À titre d'essai, considérer la première journée comme une occasion de tenir des tables rondes sur des questions prédéterminées auxquelles le public et la Commission portent un intérêt commun. Déterminer, à l'avance, quels sont les éléments clés de ces questions et faire la synthèse des discussions le deuxième jour, dans le cadre d'une séance plénière. Inviter les Ministres à se joindre à ces tables rondes pour échanger leurs points de vue de façon informelle avec les participants. Encourager les délégués et les membres du Secrétariat à assister eux aussi à ces tables rondes, en tant que personnes-ressources et observateurs. Envisager d'engager des animateurs professionnels pour diriger ces discussions ou de choisir un moment déterminé pour que des membres volontaires du CCPM ou du Secrétariat adoptent une méthode de fonctionnement standard.

À la fin de la première journée, distribuer une liste définitive des exposés confirmés. À titre d'essai, réserver la deuxième journée pour les exposés officiels sur des questions clés

faisant l'objet de recommandations conjointes ou trinationales. Tenir une séance d'information à l'intention des présentateurs afin de les préparer adéquatement. Remettre aux Ministres une liste des présentateurs et des sujets, ainsi qu'un résumé des exposés. Fixer une durée limitée, mais plus longue, pour les exposés qui permettent aux Ministres d'engager, à leur discrétion, la discussion avec les participants.

**11. Distribuer en temps opportun la documentation relative à la session (janvier à mars 1996).** Tous les participants ont demandé que les documents connexes soient mis à leur disposition longtemps avant la tenue de la session. Les participants ont besoin de documents qui les renseignent sur l'ordre du jour et leur permettent de présenter des avis éclairés ainsi que des exposés éventuels et une liste d'assistants. Et si le public est censé avoir une influence réelle sur l'ordre du jour de la session, on devrait joindre une ébauche de l'ordre du jour suffisamment à l'avance pour recueillir des commentaires et modifier l'ordre du jour -décembre à janvier (voir la section intitulée « Session du Comité consultatif public mixte de février 1996 »).

**12. Remanier la logistique pour permettre de changer le thème de la session et les niveaux de participation (janvier à avril 1996).** S'assurer que le lieu de réunion a une souplesse d'emploi suffisante pour se prêter à un éventail d'activités, depuis la formule ateliers/table rondes jusqu'à la technique officielle plénière/exposés. Veiller à ce que l'acoustique soit assez efficace pour accueillir des services de traduction simultanée. Compter des salles de réunions pour les délégués, le Secrétariat et la presse. Envisager aussi que d'autres groupes veulent peut-être louer de l'espace pour se réunir durant la session.

Réserver avec largesse en ce qui concerne les services de traduction et le matériel informatique, d'impression et de photocopie. S'assurer que les services de traduction et de photocopie peuvent fonctionner la nuit en cas de changements de dernière minute dans des documents clés.

**13. Enregistrer les débats et en distribuer des copies (avril 1996).** Bien que les débats soient enregistrés sur bande audio avec traduction simultanée, assigner la tâche de rédiger un compte rendu des débats au cours de la session, afin de pouvoir distribuer une page de faits saillants la deuxième journée et de diffuser un bref rapport sommaire dans la semaine qui suit la session. Établir un rapport plus complet au cours des trois semaines suivantes. Inviter les chargés de projets du Secrétariat à prendre part à des discussions sur la portée des décisions prises durant la session.

**14. Solliciter une évaluation de la session (avril 1996).** Prévoir et réunir des réactions sur place. Se servir de formulaires comprenant des questions préétablies et des catégories permettant d'évaluer les objectifs de la session. Annexer les résultats à un rapport complet à l'intention du public.

- 15. Aviser le public de la prochaine occasion qu'il aura de participer (mai 1996).**  
Fournir au public un calendrier à long terme indiquant les possibilités qui lui sont offertes de participer ainsi qu'une liste des questions à l'étude. Instaurer un processus permettant un échange de vues permanent en dehors des sessions proprement dites.

### ***Conclusions***

À l'occasion de la session d'Oaxaca, le Conseil s'est engagé à intensifier la participation du public. Les participants ont exprimé le vœu de participer de manière plus significative et de connaître la portée que leurs recommandations peuvent avoir. Cet intérêt met à l'épreuve la capacité des trois gouvernements d'informer le public, de recevoir ses avis et d'en tenir compte, ainsi que de lui faire part de leurs décisions en retour. Ces possibilités mettent également à l'épreuve la capacité du public de se tenir au courant du travail de la Commission, de façon rapide et rentable, et de contribuer aux processus décisionnels en y apportant ses connaissances et son expérience connexes. Pour s'assurer que cela devienne une méthode de fonctionnement plutôt qu'un événement fortuit, les plans de la session d'avril à Hamilton devront faire partie d'un plan stratégique global visant à mettre le public à contribution.